

FORMATION ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Finalité : Permettre aux personnels désignés d’agir rapidement, en sécurité et de façon coordonnée face à un départ de feu, sans retarder la mise en sécurité des patients et des personnes à mobilité réduite, ni se substituer aux services de secours.



Durée	4 heures pédagogiques, hors pauses	Effectif conseillé	4 à 10 participants
Modalité	Présentiel sur le site client	Public	Personnels désignés EPI
Prérequis	Aucun	Lieu	Intra-établissement
Validation	Attestation de fin de formation	Maintien des acquis	À définir selon les risques et l’organisation du site

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les conditions d’apparition et de propagation d’un incendie ainsi que les risques propres aux établissements de santé.
- Déclencher l’alarme, transmettre une alerte complète et appliquer les consignes incendie et procédures internes.
- Choisir et utiliser le moyen de première intervention adapté, uniquement lorsque les conditions de sécurité le permettent.
- Coordonner l’intervention avec la mise en sécurité progressive des patients, notamment par transfert horizontal lorsque l’organisation du site le prévoit.
- Reconnaître les limites de l’intervention, se replier sans délai et faciliter l’arrivée des secours extérieurs.

COMPÉTENCES VISÉES

À l’issue de la formation, le participant doit être capable d’analyser un départ de feu en établissement de santé, de protéger sa propre sécurité, de donner l’alarme et l’alerte, puis d’engager une première intervention adaptée sans compromettre la mise en sécurité des patients.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Durée	Séquence	Contenu	Méthodes
15 min	Accueil et positionnement	Présentation des objectifs. Recueil des fonctions, expériences, secteurs de soins, publics accueillis, risques particuliers et consignes connues.	Échanges dirigés et questions diagnostiques
40 min	Phénomène incendie et risques en santé	Triangle du feu, combustion et propagation. Dangers des fumées. Risques liés aux équipements électriques, batteries, cuisines, lingeries, locaux techniques, produits et gaz médicaux.	Apports illustrés et analyse de situations en milieu de soins
30 min	Organisation de la première intervention	Rôle et limites de l’EPI. Alarme, alerte interne et externe. Priorité aux patients. Coordination avec la mise en sécurité, le compartimentage, le transfert horizontal, l’accueil des secours et le repli.	Étude des consignes internes et cas concrets
35 min	Moyens de première intervention	Extincteurs et, si présent, RIA. Agents extincteurs, pictogrammes, portée, distance d’attaque, approche et contrôle. Choix du moyen adapté et précautions en présence d’électricité, d’oxygène ou de gaz médicaux.	Démonstration et exercices de choix
90 min	Pratique sur feux simulés	Prise en main et déclenchement. Positionnement en sécurité. Attaque d’un départ de feu avec le moyen approprié. Intervention coordonnée, surveillance, repli et compte rendu. Chaque participant manipule un extincteur et est évalué.	Démonstration, entraînement individuel, scénarios santé et évaluation

Durée	Séquence	Contenu	Méthodes
20 min	Reconnaissance du site	Repérage de l'alarme, du SSI, des extincteurs, RIA, coupures d'urgence, locaux à risques, zones protégées, cheminements de transfert, accès et points d'accueil des secours.	Visite commentée ou analyse du plan de l'établissement
10 min	Évaluation et synthèse	Bilan des mises en situation, questions de contrôle, correction des écarts et rappel des conduites à tenir.	Évaluation pratique et orale

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports courts, d'échanges, de démonstrations et d'exercices pratiques contextualisés aux établissements de santé.
- Support visuel, consignes et plans de l'établissement, extincteurs pédagogiques ou appareils du site autorisés à l'emploi.
- Générateur de flammes ou dispositif de simulation sécurisé, installé dans une zone balisée, éloignée des patients, du public et des atmosphères enrichies en oxygène.
- RIA intégré uniquement si l'établissement en est équipé et si les conditions techniques permettent sa mise en œuvre en sécurité. Les organes de coupure des gaz médicaux ne sont pas manipulés pendant la formation.

ENCADREMENT

La formation est animée par un formateur compétent en sécurité incendie et en pédagogie, disposant d'une expérience adaptée aux moyens de première intervention et aux contraintes des établissements sanitaires et médico-sociaux.

ÉVALUATION ET VALIDATION

- Évaluation diagnostique au démarrage afin d'adapter les exemples et les exercices à l'organisation de l'établissement.
- Évaluation formative tout au long de la session par questionnaire, observation et correction immédiate.
- Évaluation individuelle lors des mises en situation : alarme et alerte, choix du moyen, sécurité de l'approche, utilisation, coordination avec la mise en sécurité des patients et décision de repli. Les acquis et les points à renforcer sont consignés dans une grille d'observation.
- Remise d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action. Le suivi de la participation est assuré par émargement. Cette formation ne délivre ni diplôme ni habilitation réglementaire.

ORGANISATION ET SÉCURITÉ DE LA PARTIE PRATIQUE

L'établissement transmet avant la formation ses consignes incendie, son organisation de mise en sécurité des patients, les caractéristiques du SSI, ses risques particuliers, les moyens disponibles et les contraintes du site. La pratique est organisée dans une zone autorisée et sécurisée, sans patient ni public. Le formateur adapte, reporte ou interrompt tout exercice qui ne peut être réalisé sans risque.

ACCESSIBILITÉ

Pour toute demande d'aménagement, contacter Bruno CHAUMETTE au 06 24 53 04 99 avant l'inscription. Les besoins sont étudiés avec le bénéficiaire afin de définir les adaptations possibles des supports, des exercices et des conditions d'accueil, en préservant la sécurité. Si nécessaire, une orientation vers un interlocuteur spécialisé est proposée.

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE ET PRÉVENTION

Code du travail, notamment articles R. 4227-28, R. 4227-29, R. 4227-38 et R. 4227-39. Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP, arrêté du 25 juin 1980 modifié, notamment dispositions particulières de type U pour les établissements de soins et, selon le classement, de type J pour les structures accueillant des personnes âgées ou handicapées. Ressources INRS relatives à l'incendie au travail, à l'intervention et aux consignes de sécurité. Les procédures propres à l'établissement demeurent applicables.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Accès et inscription	Demande par téléphone ou via le formulaire du site. Analyse du besoin, proposition de devis et confirmation de la date avec le client.	Tarif	Sur devis selon l'effectif, le lieu et les moyens mobilisés.
Documents remis	Support et attestation aux participants ; copie de l'émargement au client.	Contact	Bruno CHAUMETTE Tel : 06.24.53.04.99 Mail : contact@action-preventive.fr
Délai d'accès	Le délai prévisionnel entre la demande et le début de la formation est précisé dans le devis, selon les disponibilités et les contraintes du site.	Date de session	Convenue avec le client et confirmée avant la formation.